



## Le dégel du point d'indice a été obtenu par la mobilisation. Les augmentations d'un niveau satisfaisant le seront par la même voie !

A l'occasion du rendez-vous salarial ce jeudi 17 mars, la ministre de la Fonction publique vient d'annoncer le dégel de la valeur du point d'indice.

Cette annonce importante marque la fin d'une période inédite de près de 6 ans de gel de la valeur du point. Cette rupture est à mettre au crédit de la mobilisation des agents de la Fonction publique et de leurs organisations syndicales. Avec les personnels, la CGT s'en félicite.

Cela étant dit, si on la rapporte aux pertes accumulées ces dernières années (6 % depuis 2010), l'augmentation annoncée - **0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017**- est d'un niveau notoirement insuffisant au regard de la situation salariale des agents et des besoins de l'économie en termes de relance par la consommation.

Les agents de la Fonction publique ne peuvent rester la variable d'ajustements budgétaires des injustes politiques d'austérité. Un service public efficace, au service d'une population en augmentation constante, implique aussi une reconnaissance par la rémunération de ses agents.

Les déroulements de carrières des agents de la Fonction publique ayant connu un net ralentissement, il est infondé et malhonnête d'affirmer qu'ils ont bénéficié d'augmentations significatives du pouvoir d'achat pendant la période du gel du point d'indice.

Pour la CGT, une augmentation significative du point d'indice, cumulée à un rattrapage des pertes accumulées, restent les revendications fondamentales après ces presque 6 années blanches.

La ministre doit donc revoir sa copie et revenir avec des propositions réellement ambitieuses.

Dans ces conditions, la CGT appelle les agents de la Fonction publique à poursuivre la mobilisation.

A cet effet, elle a déposé un préavis de grève du 17 au 31 mars, permettant aux agents de participer aux actions organisées durant cette période.

La CGT appelle à une semaine d'initiatives revendicatives sur les salaires du 21 au 25 mars.

Elle appelle à une journée de grève massive le 31 mars dans le cadre de la bataille pour un renforcement des droits des salariés et donc pour le retrait du projet de loi El Khomri et d'ici là à amplifier la mobilisation notamment le 24 mars.

Enfin elle se prononce pour une journée de grève et de manifestations dans la Fonction publique durant le mois d'avril, journée qu'elle souhaite construire dans l'unité la plus large.



Montreuil, le 17 mars 2016